Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_019-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Avenant de fin de gestion
Année 2017

Entre

La Communauté d'Agglomération Dracénoise représentée par Monsieur Olivier AUDIBERT - TROIN, Président

et

L'État représenté par Monsieur Jean-Luc VIDELAINE, Préfet du département du Var,

Vu la convention de délégation des aides publiques à la pierre en date du 3 octobre 2011 et son avenant de prorogation pour 2017 en date du 25 janvier 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire numéro 2010-130 en date du 16 décembre 2010 approuvant la convention de délégation des aides publiques à la pierre ,

Vu la délibération du conseil communautaire numéro 2016-144 en date du 3 novembre 2016 approuvant la prorogation pour une durée d'une année la convention de délégation des aides publiques à la pierre ,

Vu l'avenant n°8 en date du 23 juin 2017 validant les nouveaux objectifs pour l'année 2017 et l'enveloppe nécessaire à leur réalisation, fixés en CRHH du 16 février 2017,

Il a été arrêté au 31 décembre 2017, ce qui suit :

A – Réalisation des objectifs :

	Objectifs CRHH	**Réalisé**
PLAI	170	61
PLUS	242	139
PLS	73	0
Total	**485**	**200**

B – Moyens mis à disposition

	Engagements			**Crédits de paiement**		
	Reliquat 2016	Subdélégué	Consommé	Reliquat CP antérieurs	Subdélégué	Consommé
	77,048 €	1,019,200 €	601,200 €	127,800.00 €	866,930.00 €	982 267 €
Reliquat au 31/12/2016	**495,048 €**			**12,463 €**		

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_019-DE

Le détail de la réalisation des objectifs et des moyens mis à disposition figurent dans les annexes 1 et 1 bis ci – jointes.

C – Interventions propres du délégataire

Les financements de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sont liés à la qualité des logements produits à travers la grille des critères retenus, tenant à:

- la qualité et au confort de vie dans les constructions neuves,
- la maîtrise des consommations énergétiques,
- la requalification du parc ancien dégradé.

Ces critères correspondent à un financement additionnel, le forfait de base est déclenché par le respect des prescriptions du PLH en termes de types de produits mobilisés, de typologies et de surfaces minimales.

Opérations	MOA	Logements produits				Financement Communautaire
		PLUS	PLAI	PLS	Total	
Ancien logement du Trésorier – Le Muy	SAIEM	1			1	10,000.00 €
Îlot Saint Joseph – Le Muy	SAIEM	35	15		50	281,000.00 €
Av Léon Blum - Draguignan	Grand Delta Habitat	22	9		31	139,500.00 €
La Garrigue - Draguignan	Grand Delta Habitat	11	7		18	81,000.00 €
Ancienne Cave Coopérative - Vidauban	Logéo Méditerranée	68	30		98	539,000.00 €
Rue Rompe Cul – Commune d'Ampus	Commune d'Ampus	2			2	20 000 €
TOTAL :		139	61		200	1,070,500.00 €

à Draguignan, le

Le Préfet du Var

Jean-Luc VIDELAINE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Olivier AUDIBERT TROIN